

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 4 février à 19 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	20
Votants	22
dont Pouvoirs	02

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, S.

Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, V. Roy, S.

Manganelli, S. Baud, S. Casabianca, R. Cusin, G. Vilmint, M. Aragon

Pouvoirs : T. Eudes donné à S. Baud, F. Aragon donné à M. Aragon

Excusés : S. Tugler-Rossi

A été nommé secrétaire : C. Roy

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2020

Par délibération n°2020-25 en date du 27 mai 2020, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision 2020-54 du 14 décembre 2020 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B646 et B647 sises 376 route du Salève à Beaumont 74160.
- Décision 2020-55 du 14 décembre 2020 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B376 B2382 B2417 B2419 et B2461 sises 230 rue de la Chapelle et 73 et 101 rue de la Bastille à Beaumont 74160.
- Décision 2020-56 du 21 décembre 2020 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1067, B2663, B2668, B2673, B2670 et B2676 sises Les Grandes Resses, Route du Petit Châble à Beaumont 74160.
- Décision 2020-57 du 29 décembre 2020 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1879, B1885 et B1915 sises 385 Rue Beaupré à Beaumont 74160.

N° 2021-10

- Décision 2021-01 du 11 janvier 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2320 B2321 et B2323 sises rue des Bastides, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-02 et 2021-03 du 11 janvier 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A204 et A205 sises 731 Route des Fruitières, aux Pharnages, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-04 du 25 janvier 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A702 et A703 sises 290 Chemin de la Thuile, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de ces décisions.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,

